**Action C3** 

# Restauration et entretien des habitats ouverts patrimoniaux

Objectif C : Promouvoir une gestion du bocage conciliant rentabilité économique et richesse biologique

## <u>Description de l'action :</u>

Les milieux patrimoniaux ont tendance à disparaître du site par abandon des pratiques. Cette action vise donc à restaurer les milieux patrimoniaux.

## Types de contrat:

Surface agricoles: Mesures agroenvironnementales

NB: La mise en œuvre des mesures agroenvironnementales passera par la rédaction d'un projet de territoire en étroite collaboration avec les agriculteurs

## Surfaces non agricoles:

- Contrat Natura 2000 A32301P Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage
- Contrat Natura 2000 A32305R Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

## Habitat:

2330 : Dunes intérieures 4010 : Landes humides 4030 : Landes sèches 6410 : Prairies à Molinie

6430 : Mégaphorbiaies 7110 : Tourbières hautes actives

7120 : Tourbières hautes déaradées

7150 : Dépressions sur substrat tourbeux

7210 : Marais calcaires à Cladium mariscus

7230 : Bas-marais neutroalcalins

Espèces :

Lépidoptères Odonates Amphibiens Chiroptères

## Engagements rémunérés:

## Mesures agroenvironnementales:

Ouvert\_01 = Ouverture d'un milieu en déprise

 Programme de travaux pour ouverture à définir dans un diagnostic parcellaire initial

Ouvert\_02 = Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables

- Modalités d'élimination des rejets ligneux et autres végétaux (périodicité, méthode d'élimination mécanique)

## Contrat Natura 2000:

## Bûcheronnage:

Bûcheronnage des ligneux au ras du sol et/ou arrachage des ligneux à la pelle (possibilité de laisser quelques ligneux à valeur patrimoniale)

Dessouchage des ligneux pour éviter les rejets

Evacuer la totalité des résidus de coupe ou éventuellement brûler sur place sur des tôles avec exportation des cendres

#### Gyrobroyage:

terrains

Gyrobroyer, une fois au cours du contrat, les habitats envahis par la végétation herbacée (Molinie, Fougère aigle, Callune,...)

Evacuer la totalité des résidus de fauche. Lors des broyages, possibilité d'utiliser un broyeur à plaquettes, puis exporter les broyats quand cela est possible techniquement (après discussion avec l'animateur).

Sur les terrains humides, utiliser du matériel de faible portance adapté à la fragilité du sol.

## Engagements non rémunérés :

Conserver et maintenir la végétation arborée feuillue autochtone (ripisylve, haie, arbre isolé) aux abords de la parcelle.

Ne pas effectuer de travail du sol

Veiller à ne pas perturber significativement et volontairement le fonctionnement et l'alimentation des zones humides.

Ne pas utiliser de produits phytosanitaires.

Respect des périodes d'autorisation des travaux (définies par l'animateur du site).

Maître d'ouvrage
Exploitants agricoles, collectivités
territoriales, propriétaires et
titulaires des droits réels des

<u>Mise en œu</u>	<u>vre</u>
Collectivité	animatrice

<u>Partenariats</u>		
Chambre d'A	griculture,	ADEAS-
CIVAM		

Moyens de financement	<u>Modalités</u>
MAEC	Ouvert_01 : 190,12 €/ha/an (pour une seule année d'intervention) Ouvert_02 : 95,42 €/ha/an (pour 5 années d'intervention)
Contrat Natura 2000	Sur devis

<u>Echéancier</u>					
Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5
Diagnostic	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	
initial + Travaux					

<u>Evaluation</u>	
<u>Indicateurs de suivi</u> Suivi de la végétation	Points de contrôle Vérification sur le terrain de la réalisation des travaux Pièces justificatives des travaux